

Procès Roukia: 2e journée marathon sur les traces de la poudre



Le tribunal de Mamoudzou s'est offert une audience hors norme pour la 2e journée du procès de l'affaire Roukia. Des hommes du GIR, quel que soit leur statut à l'époque, sont passés à la barre.

Page 2



Etat d'urgence
Première perquisition administrative à Mayotte



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Justice

Procès Roukia: 2e journée marathon sur les traces de la poudre



Les avocats Simon, Idriss, Larifou et Kamardine, tous particulièrement incisifs au cours de ce procès

Le tribunal de Mamoudzou s'est offert une audience hors norme pour la 2e journée du procès de l'affaire Roukia. Des hommes du GIR, quel que soit leur statut à l'époque, sont passés à la barre.

Entamée à 8 heures, l'audience s'est achevée peu avant 23 heures après une journée passée à retracer le chemin de la poudre qui pourrait être responsable de la mort de la jeune Roukia Soundi, en janvier 2011.

C'est donc une partie de l'équipe du GIR (groupe d'intervention régional) de l'époque qui est passée à la barre à commencer par Daniel Mohamed, un agent de renseignement recruté dès la descente du kwassa qui l'amena d'Anjouan en 2008. Comme à d'autres Comoriens, on lui

promet alors des papiers en échange de ce travail de recherche d'informations.

Il aurait également dû être rémunéré car, grâce à son travail, il franchit les différents échelons des indicis: d'abord «aspirant» puis «régularisé», il avait atteint la catégorie supérieure, celle des «immatriculés». Selon des documents comptables, il aurait perçu 2.400 euros. Il réaffirme à la barre n'avoir touché que 100 euros, en tout et pour tout pour ses années de «service». Une question qui pourrait intéresser la justice car il n'est pas le seul dans ce cas.

La recherche de drogues dures

Daniel Mohamed était en contact avec un certain Fayçoil,

originaire du même village que lui sur l'île Anjouan, qui était censé posséder un stock de cocaïne qu'il aurait souhaité écouter à Mayotte. L'indic assure avoir reçu l'accord de «son chef» Jérémie Bouclet, brigadier de police affecté au GIR, pour convenir avec Fayçoil de faire venir un échantillon de cette drogue, environ 2 grammes à Mayotte. Le sachet devait voyager via le Maria Galanta, le navire qui assure les liaisons régulières entre Mayotte et les autres îles de l'archipel des Comores.

Cette version de l'histoire est contestée par Jérémie Bouclet qui, répondant aux questions de son avocat Me Morel, indique avoir été mis «devant le fait accompli».

Mais la drogue arrive bien à Mayotte et le 2 décembre 2010, l'indic donne la cocaïne à Jérémie Bouclet qui s'empresse de la faire tester. Le produit vire au bleu, le signe qu'il s'agit de cocaïne. Le policier ne conteste pas son «euphorie» après le résultat du test. Cette cocaïne vient valider sa théorie: des drogues dures sont importées à Mayotte depuis les Comores.

La drogue laissée sur un bureau

A l'audience, le procureur de la République Joël Garrigue a beau rappeler qu'aucune saisie d'héroïne n'a jamais été faite dans notre département depuis 2010 et que la ligne «cocaïne» est même absente des documents officiels, Jérémie Bouclet n'en démord pas. «Vous ne me ferez pas croire qu'il n'y a que

des hommes qui arrivent pas kwassa», affirme-t-il.

Pourtant, malgré ce résultat et de façon assez inexplicable, cette drogue ne sera pas prise en compte. Le service mène de nombreuses actions et n'a pas le temps de la gérer. Gérard Gauthier, le responsable du GIR, expliquera plus tard qu'il la «oubliée». Jérémy Bouclet est également en fin de service et s'apprête à quitter l'île. Il laisse la drogue sur son bureau, «dans une enveloppe kraft». Daniel Mohamed ne parvient plus à le joindre. Problème : l'indic doit rendre des comptes au fournisseur comorien. Il veut qu'on lui rende le produit ou l'argent... «C'était ça qu'on avait parlé avec monsieur Bouclet», affirme-t-il.

Magnegne

Ce sera finalement le gendarme Daniel Papa qui finit par le rappeler une semaine après pour lui rendre l'enveloppe. «Tiens, prend ton truc magnegne», lui aurait-il dit.

Entendu à son tour, Daniel Papa affirme n'avoir jamais connu le contenu de l'enveloppe qu'il remet à son indic.

Un autre agent de renseignement, Saïd Hamada Mzé, arrivé au tribunal sous mandat d'amener de La Réunion dans la matinée, indique pourtant que l'enveloppe était bien ouverte. «Papa savait ce qu'il y avait dedans, ça c'est sûr», tranche-t-il.

Il affirme, au passage, que Jérémy Bouclet lui aurait fourni des barrettes de cannabis pour qu'il puisse les revendre et faire face à des problèmes financiers.

Sous le feu des questions du procureur, il fournit même tous les détails de la transaction. Le policier nie fermement ces faits.

L'indic' trouve un client

Quelques jours plus tard, Saïd Hamada Mzé finit par trouver un client pour la drogue toujours en possession de Daniel Mohamed. Ce sera Mathias Belmer. Malgré le fait qu'il estime que le produit n'est «pas bon», il finit par lui acheter à moindre coût.

Me Jean-Jacques Morel, l'avocat de Daniel Papa, va tenter de pointer des failles dans le calendrier. La stratégie est claire: remettre en question l'idée que cette drogue qui a transité par le GIR est celle qui a tué la jeune Roukia Soudi. Pour lui, cette «cocaïne» a été vendue avant les fêtes alors que la drogue consommée par Roukia a été achetée par Mathias Belmer le 11 janvier.

Un mode de fonctionnement en question

L'heure est déjà bien avancée lorsque deux témoins assistés viennent finalement à la barre. Ludovic Boulain, d'abord, celui qui a testé le produit. Pour lui, pas de doute sur le fait qu'il s'agit de cocaïne. Le procureur indique pourtant que le processus de test qu'il décrit pourrait laisser planer le doute. Ludovic Boulain est aussi le seul à décrire un produit parfaitement blanc.

C'est enfin Gérard Gauthier, le responsable du GIR au moment des faits qui vient dérouler sa version de l'histoire. Visible-

ment bien préparé, il sait quoi dire et comment le dire. On apprend qu'il a vu le sachet «blanchâtre». «J'ai la certitude que mes hommes ne sont pas responsables de la mort de Roukia», lâche-t-il avant qu'un long questionnement serré du procureur remette en question le mode de fonctionnement d'un service pour lui visiblement en manque de bonne gestion.

Le procès se poursuivra ce mercredi avec l'audition de témoins et d'un médecin en visioconférence mais aussi avec celle de Mathias Belmer, le petit ami de Roukia. Il s'est finalement présenté à la gendarmerie à La Réunion et devrait arriver à Mayotte par l'avion du matin.

RR




- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Finances

Le département orphelin d'un budget réglé par la Chambre des comptes



Ben Issa Oussenai lors du vote de la Décision modificative du budget en septembre

Les conseillers départementaux se sentent un peu comme un ménage privé de dépenser sans l'accord de leur banquier : leur budget est désormais dans les mains de la Chambre régionale des comptes.

Saisie à la demande du préfet, la CRC devra se prononcer sur les économies à entreprendre, les mesures à mener pour revenir à l'équilibre. Nul doute que le chapitre 012 de la charge de personnel sera pointée du doigt, ce que ne refuse pas Ben Issa Oussenai, vice-président chargé des finances : « sans aller jusqu'au licenciement, il faut agir sur les contrats de type Contrats uniques d'insertion. En reconduisant

ceux qui sont en place, mais sans en signer de nouveaux. »

Aucun mécontentement affiché chez l'élu qui fonde même un certain espoir sur cette saisine : « c'est handicapant de ne pouvoir voter de délibérations à incidence financière. Nous aurions pu 'faire semblant', et ne pas voter de décision modificative pour ne découvrir le déficit de 45 millions d'euros qu'à la fin. Mais en jouant franc jeu, nous pouvons entamer des négociations avec l'Etat. »

Un toilettage maison

Nous avions détaillé les « incompréhensions » soulignées

par le département. L'une d'entre elles est en cours de discussions, « les 16 millions d'euros de fiscalité que l'Etat nous réclame comme trop perçus. » S'il y renonçait, le département pourrait commencer l'année 2016 avec un déficit ramené à 29 millions d'euros. « Nous devons être reçu à Bercy le 14 décembre pour discuter des autres postes comme le manque à gagner de 7 millions d'euros sur le RSA. »

A ce sujet, nos confrères de France Guyane rapportaient que le préfet de Guyane avait interpellé les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer sur le décalage de compensation de son département en terme de RSA.

Ben Issa Oussenai le sait, l'Etat fonctionne, à minima, sur le mode « Aide toi, le ciel t'aidera ». Il faut donc prouver ce que l'on sait faire, « nous ne devons absolument pas creuser le déficit par nos dépenses, et travailler sur nos recettes comme l'harmonisation des indemnités des agents du conseil départemental, qui pourrait nous faire économiser 2 millions d'euros, et l'optimisation de notre foncier, avec des parcelles sur lesquelles nous ne percevons aucune location, pour un gain proche de 3 à 4 millions d'euros. »

Des rapports ont malgré tout été votés, « certains avec une incidence financière, qui peuvent donc être annulés à tout moment... »

Anne Perzo-Lafond

Etat d'urgence

Première perquisition administrative à Mayotte



Le stock d'armes de catégorie C et de munitions saisis

L'état d'urgence décrété dans notre territoire, permet de s'affranchir des autorisations judiciaires pour effectuer des perquisitions.

C'est ce qui s'est passé dans la nuit de lundi à mardi à Mayotte.

«Dans le cadre des mesures liées à l'état d'urgence, le Préfet de Mayotte a décidé en liaison avec le Procureur de la République de procéder à une perquisition administrative. En effet, les services ont eu connaissance d'une importation d'armes non létales (catégorie C) en provenance de métropole», indique la préfecture dans un communiqué.

Cette opération a permis «la découverte de nombreuses munitions dont certaines soumises à autorisation», précise la préfecture. Une personne a été interpellée et placée en garde à vue avant d'être relâchée.

Ce sont donc des armes de catégorie C, des flash-ball et des balles de pistolet 765" qui avaient été découvertes par la gendarmerie, ainsi que du bangué (cannabis).

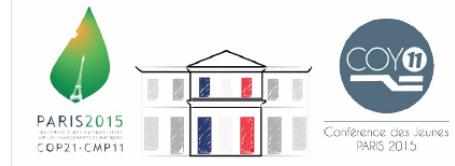
Le suspect a été convoqué à une audience de plaider-coupable pour détention illicite de munitions et de stupéfiants. Le stock de munitions a été confisqué

Cette perquisition administrative est la 1ère dans notre département, la 2e dans l'océan Indien.

Il y a trois jours, c'est une famille réunionnaise de Saint-Pierre qui avait reçu en pleine nuit, vers 2h du matin, la visite du GIPN, le Groupe d'intervention de la police nationale. Une perquisition chez une famille de confession musulmane, après avoir «défoncé la porte», rapportent nos confrères du JIR, «laissant la famille sous le choc». Aucun éléments n'avait alors été trouvés.

Environnement

Avis au public : les orientations département Les Outre-mer à la COP21 entales forestières de



Ce jeudi 26 novembre à 16H30, la ministre des Outre-mer présentera à la presse la place qui a été réservée aux Outre-mer dans le cadre de la COP 21, le calendrier des événements qui leur seront dédiés du 30 novembre au 11 décembre ainsi que les outils de sensibilisation, parmi lesquels l'Agenda des Solutions Outre-mer, qui ont été édités pour partager la contribution ultramarine. Objectifs, promouvoir les territoires dans la COP21 et faire connaître au plus grand nombre les solutions déployées localement pour lutter contre les effets du changement climatique.

Pour mémoire, les Outre-mer sont présents dans les 3 océans. « Ils concentrent 80 % de la biodiversité française ce qui leur confère une certaine responsabilité à l'échelle planétaire en matière de préservation et de gestion durable de la biodiversité », indique le MOM dans un communiqué, « Les outre-mer sont en première ligne comme sentinelles du changement climatique, ils en subissent les premiers effets et sont très directement impactés. Tous ont exploré et développé des solutions innovantes qui gagnent à être connues. »

La conférence de presse se fera en présence des jeunes de la COY11 réunis à Paris.

Syndicat

Solidaires, le petit dernier qui monte



Que ce soit en métropole où la force syndicale existe officiellement depuis 1998, où à Mayotte où elle est née il y a deux ans, Solidaires fait des émules. « Un syndicat en pleine progression ! Original si l'on prend en compte les difficultés du monde syndical aujourd'hui », lance le secrétaire national d'Union syndicale Solidaires, Denis Turbet-Delof, de passage à Mayotte.

Il est vrai que selon une étude de l'IFRI en 2007, le nombre de salariés syndiqués ne représenterait plus aujourd'hui que la moitié de celui des années 80 et un tiers de celui des années 50.

Le secrétaire national d'Union syndicale Solidaires, était à Mayotte pour animer un stage de deux jours, avec sa délégation

composée de Nicolas Laadj et Barbara Issaly. Davantage un échange d'ailleurs si l'on en croit le co-secrétaire local Soula Mansour, « nous avions besoin de faire remonter nos inquiétudes. »

Les adhérents ont quand même eu droit à un cours sur le droit syndical, « en passant par l'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme », précise Denis Turbet-Delof. Des notions qui se perdent souvent au gré des revendications, et qui font pourtant partie du ciment syndical.

« Dérives comportementales de chefs de service »

Des inquiétudes qu'il compte bien faire remonter à Mari-

lyse Lebranchu, ministre de la fonction publique, au sein d'un cahier de doléances : « le non respect des statuts des syndicalistes, les dérives comportementales de certains chefs de service vis à vis de leurs employés, les manquement à l'obligation de formation professionnelle, un régime indemnitaire non conforme à la loi, etc. »

Une ministre déjà au fait des ces problématiques, elle s'en était d'ailleurs entretenue avec lui, « elle est revenue de Mayotte sidérée par l'injustice sociale au quotidien. Nous allons lui remettre la pression. Il n'est pas normal qu'aucun collège n'ait de cantine. »

Les « Je pense que »

Il ne se veut pas un ayatollah du combat contre les inégalités de traitement, et semble comprendre que certaines mettent davantage de temps à se mettre en place, mais fustige surtout les réflexes « un peu coloniaux de certains fonctionnaires du territoire vis à vis de la population », et l'incompréhension de « technocrates à Paris qui 'pensent que', sans connaître la réalité du terrain. Le doublement de la population devient par exemple un vrai enjeu de santé publique. »

Il appelle à une action sociale autant qu'économique, « il faut injecter de l'argent et que les institutions répondent aux besoins de la population. IL n'est pas possible de mettre une heure et demie pour faire 20 kms !!

Pyramide inversée

La particularité de Solidaires

est d'avoir synthétisé tous les syndicats Sud, représentant ainsi les trois fonctions publiques et le privé. Leur force, « c'est la représentation pyramidale inversée, explique Youssouf Doua, nos adhérents sont tous issus d'autres organisations syndicales dont ils n'aprouvaient pas le leadership. Ici, c'est la section syndicale qui décide, et le bureau exécute. »

L'enjeu est aussi d'inciter à l'adhésion les salariés du secteur privé, « avec fin 2016 les élections dans les Très petites entreprises », conclut le secrétaire national qui se félicite de la participation au stage, « nous avons eu beaucoup plus que la trentaine de participants attendus. »

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Théâtre

La folle douleur de la perte d'un enfant, « Ô bord de la nuit »



La rage de vouloir redonner la vie

La compagnie Ariart de Kani Kéli a offert un beau moment de théâtre aux spectateurs samedi soir en programmant « Ô bord de la nuit » de la compagnie réunionnaise et malgache Kerbeton. Le sujet difficile était presque en télescopage avec notre actualité judiciaire : une femme refuse la perte de son enfant. On entre alors dans tout ce que les méandres du cerveau peut induire dans ce cas.

« On ne meurt pas, on devient », prévient l'auteur Vincent Fontano, qui a réussi là une mise en scène hors du commun.

« Qu'est ce qu'on peut bien faire après ça ? », aurait traduit Goldman. Une femme est effondrée dans l'obscurité, un ca-

davre auprès d'elle. C'est celui de son enfant. Elle vient de le perdre à l'accouchement. On le comprend à travers ses cris et sa douleur. Elle bascule peu à peu dans la nuit, pas loin de la folie, elle n'accepte pas : « tu n'es pas mort, sinon je suis quoi moi ? Je deviens quoi ? Tu n'es pas mort car une bonne mère ne laisse pas mourir son enfant. » C'est à la fois la négation de sa maternité passée et actuelle. Dans sa tête.

Car nous sommes dans sa tête, entre folie et raison, dont peu à peu celle de la voix de son fils, incarnée par un pantin, admirablement rendu à la vie par la marionnettiste, et jouée par une autre comédienne : « ton chagrin nourrit ta rage, et ta rage t'enlève le peu de force qu'il te reste pour vivre. »



La voix de l'enfant, entre douleur et raison

« Tu as été mère bien avant ma naissance »

C'est donc un trio, en total désaccord au début de la pièce, qui finit par ne former qu'une personne à la fin, lors de l'acceptation de la mort, qui passe par une affirmation qui se fait peu à peu jour en elle, par le biais de son enfant, « tu as été mère bien avant que je naisse, et tu le seras bien après », et la conclusion comme un garde fou contre l'oubli, « tu diras mon nom ? Même quand d'autres enfants seront là, prendront ton amour, tu diras mon nom ? »

C'est la mise en scène qui prend le pas même sur le texte, avec cette image forte de cette marionnette que les deux comédiennes, Tolotriniaina Solomanana et Prisca Miarininina, parviennent à rendre étonnamment vivante, preuve à l'image de la place que peut prendre un défunt. Vincent Fontano s'explique sur le thème

: « cela fait longtemps que je travaille sur la peur, et la peur la plus forte c'est celle de la mort. » Mais il y a autre chose, deux autres raisons, « l'une est artistique, je voulais traduire la forte mortalité infantile que connaît Madagascar, l'autre intime, je viens d'être papa et j'ai failli perdre ma fille. » Ce qu'il met dans la bouche de la mère, il aurait souhaité qu'on le lui dise, du fond de sa détresse, « tu as été père avant, et tu le seras après »...

L'enfermement

C'est donc une écriture sur le chagrin, magnifié par cette expression d'un trio tout à fait vivant. Les publics des trois îles ne l'ont d'ailleurs pas vécu de la même manière : « le public réunionnais est plus distant, et considère ma vision comme relevant du ‘fantastique’, alors qu'à Madagascar, il est vu comme réaliste au contraire. » Et à Mayotte alors ?

Plusieurs collégiens et lycéens étaient présents samedi soir, et l'adhésion et la compréhension sont impressionnantes : « on voit que c'est une histoire vraie cette souffrance d'une mère qui perd son enfant. Je connais une maman dans ce cas, elle s'est complètement enfermée sur elle-même », témoigne l'une d'entre elles. Alors qu'un autre témoignage arrive, violent : « j'ai 18 ans, mais j'ai déjà accouché deux fois, et j'ai perdu deux fois mon enfant. Ça raconte très bien ce qu'on vit », raconte une jeune fille qui ne peut contenir son émotion.

« C'est pour cela que je l'ai écrit, j'espère faire du bien », lui répondra Vincent Fontano. Au bénéfice des habitants de Rodrigues où se jouera la prochaine représentation.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.